



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
MATAWINIE

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par le soussigné secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite municipalité QUE :

Le Conseil de la MRC de Matawinie a adopté, lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2021, le projet de règlement 226-2021 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie.

Plus précisément, le projet de règlement 226-2021 vise à assouplir l'encadrement de certains usages d'utilité publique.

Le président de la Commission consultative d'aménagement, conjointement avec le représentant du Service d'aménagement, tiendra une assemblée publique de consultation. Lors de cette assemblée, le projet ci-dessus mentionné sera expliqué et les personnes désirant s'exprimer seront entendues.

De plus, L'Arrêté ministériel 2021-054 du 16 juillet 2021 prévoit, en vertu du paragraphe 2, article 123 de la *Loi sur la santé publique* (R.L.Q.R. c. S-2.2), que toute assemblée publique doit être accompagnée d'une consultation écrite qui dure jusqu'à la levée de l'assemblée. Ainsi, le projet de règlement 226-2021 fait également l'objet d'un appel à commentaires écrits. Toute personne peut transmettre ses commentaires écrits, par courriel ou par courrier, à une des adresses mentionnées ci-dessous.

Lieu : MRC de Matawinie
3184, 1^{re} Avenue, Rawdon (Québec) J0K 1S0
Date : 6 octobre 2021
Heure : 18 h

Courriel : amenagement@matawinie.org

Courrier : 3184, 1^{re} avenue, Rawdon, QC, J0K 1S0

Le projet de règlement 226-2021, dans sa version intégrale, est disponible pour consultation au bureau administratif de la MRC [ou au lien ci-joint](#).

Donné à Rawdon, ce vingtième jour de septembre deux mille vingt et un.

Réal Brassard
Secrétaire-trésorier et directeur général